Guide d'utilisation

Pour la saisie des heures du personnel







1. Accès à l'application

Pour accéder à la plateforme, il faut aller sur internet et taper l'adresse :

https://cta.glim.ch

Vous pouvez installer l'application sur votre téléphone en cliquant sur « Installer » Vous pouvez également y accéder depuis une tablette ou un ordinateur

	qlim		
	28123.cta		
	Se connecter		
☐ Installer l'application Android, IOS, Windows		Installer	

Pour vous connecter:

Login: n°employé.cta

Mot de passe : n°employé_Votre année de naissance

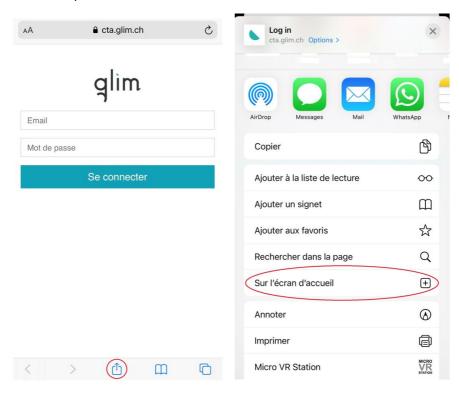
(EXEMPLE: 19000_1980)

Votre n° employé est le



Pour installer l'application sur Iphone, veuillez suivre les instructions suivantes :

- 1. Cliquez sur le logo partage
- 2. Cliquez sur « Sur l'écran d'accueil + »

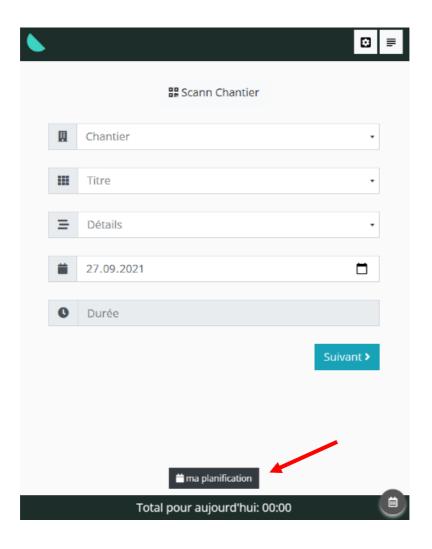




2. Saisie des heures prévues selon contrat (planifiées)

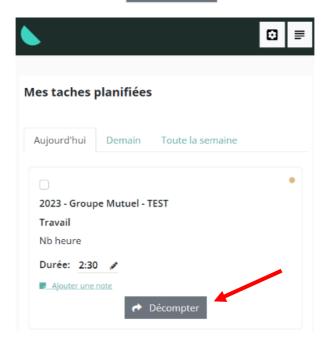
Pour valider vos heures, faites-les apparaître en cliquant sur







Ensuite, il suffit de cliquer sur 🕝 Décompter



Les heures que vous avez validées sont affichées avec le visuel « Décomptée »

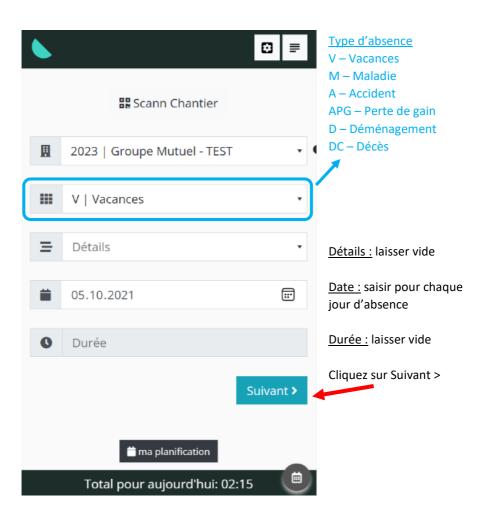


AVANT DE VALIDER VOS HEURES, il est également possible de les modifier en cliquant sur le crayon ou d'Ajouter une note



3. Saisie d'une absence (Vacances, maladie, accident, etc.)

Les absences doivent être saisies 1x par jour sur votre chantier principal.





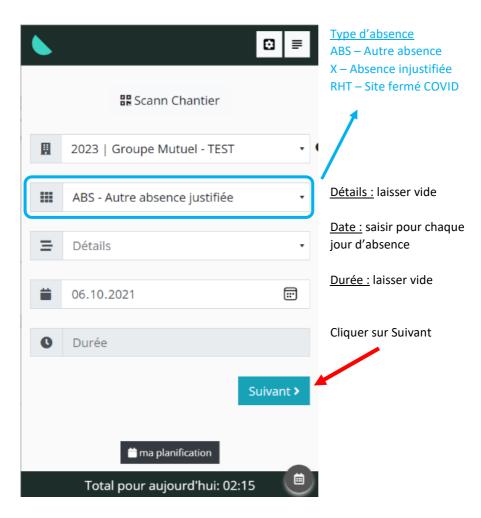
Vous pouvez ajouter des commentaires dans « Complément »







En cas d'absence <u>partielle</u> (vous travaillez le matin et vous êtes absent/e l'aprèsmidi) vous pouvez saisir une absence sur un chantier spécifique :

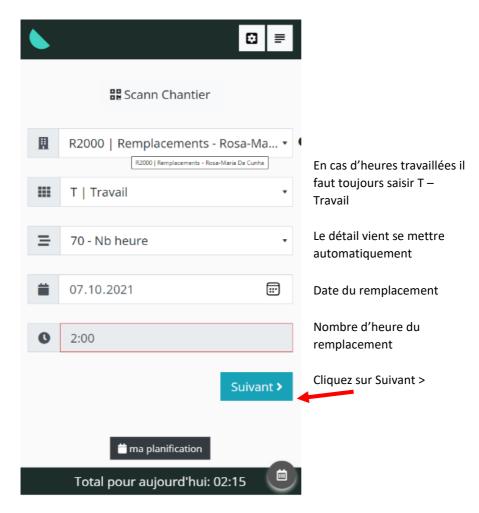


Et de nouveau, il faut valider votre saisie (voir page précédente)



4. Saisir des heures de remplacement

Lorsque vous devez effectuer des heures de remplacement sur un autre chantier, il faudra saisir toutes vos heures dans un chantier « Remplacement – NOM DU RESPONSABLE » (au nom du responsable qui vous a demandé de travailler)

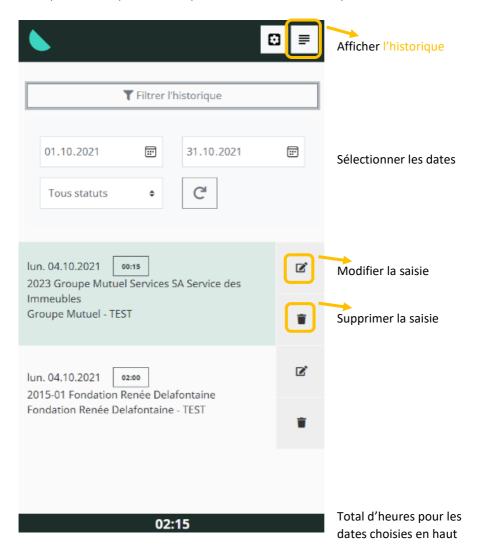


De même que pour les absences, n'oubliez pas de <u>valider</u> votre saisie en allant jusqu'au bout (voir page 6).



5. Consulter l'historique des saisies et les modifier

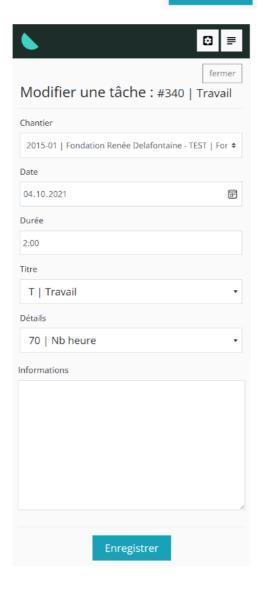
Tant que votre responsable n'a pas validé vos heures, vous pouvez les modifier





Modifiez ce qui est nécessaire et cliquez sur

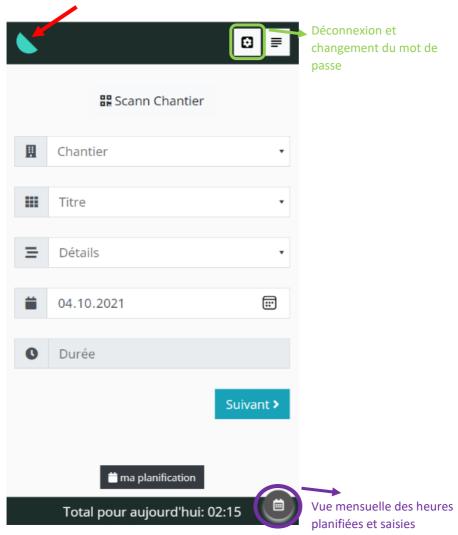
Enregistrer





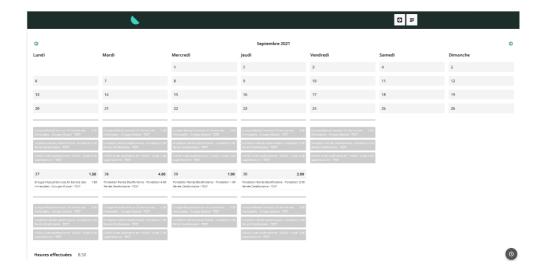
6. Explication autres boutons

Revenir à l'accueil et refaire une saisie





Vue mensuelle des heures planifiées et saisies



Cette marche à suivre est disponible dans la GED sous « Documents généraux ».